



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 13 MARS 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : William Hogan
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 5 : Marc-Henrick Blanchette
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 4 : Daniel Fournier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 FÉVRIER AU 8 MARS 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2017.
7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS AU 10 JUILLET 2017.



No de résolution
ou annotation

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTERDISANT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS FORTIFIÉS (BUNKERS) SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.
11. DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS À LA TENUE DE REGISTRE DU 16 FÉVRIER DERNIER RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-372.
12. PAIEMENT DE LA FACTURE FAC1447815 DE LA FIRME RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON. RÉF. : VÉRIFICATION DE FIN D'ANNÉE 2016.
13. ADHÉSION 2016-2017 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE.
14. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017.
15. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout au point 15 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 février 2017 et de l'assemblée spéciale du 20 février 2017 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 février 2017 et de l'assemblée spéciale du 20 février 2017 soient et sont par les présentes acceptés tel que présentés.



No de résolution
ou annulation

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 FÉVRIER AU 8 MARS 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 9 février au 8 mars 2017 excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à 86 973,52 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 9 février au 8 mars 2017, excluant les dépôts-salaires, soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 8729 à 8779 ainsi que le prélèvement 21 confirment le paiement des déboursés totalisant le montant de 86 973,52 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2017.

Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2017 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2017 se lit comme suit :

Revenus :

Au 28 février 2017 : 1 027 135,94 \$

Dépenses :

Au 28 février 2017 : 247 804,45 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du service des Travaux publics pour les mois de novembre et décembre 2016 sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Yann Nachabé, conseiller politique du ministre des Finances, monsieur



No de résolution
ou annotation

Carlos Leitao accusant réception de notre appui au Regroupement pour un Québec en santé.

9. RÉSOLUTION 17-027 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS AU 10 JUILLET 2017.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère, madame Léonie Ste-Croix Blondin, soit et est nommée à titre de maire-suppléant pour la période du 13 mars au 10 juillet 2017.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTERDISANT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS FORTIFIÉS (BUNKERS) SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Marc-Henrick Blanchette, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement interdisant la construction de bâtiments fortifiés (bunkers) sur le territoire Murdochville.

11. DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS À LA TENUE DE REGISTRE DU 16 FÉVRIER DERNIER RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-372.

Tel que prévu à la Loi, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, dépose auprès des membres du Conseil les certificats relatifs au règlement 17-372 - Règlement décrétant une dépense de 993 682 \$ et un emprunt de 496 935 pour des rénovations majeurs au Centre sportif. Ces certificats sont les suivants :

- Certificat de publication de l'avis relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- Certificat relatif au bon fonctionnement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter



No de résolution
ou annotation

12. RÉSOLUTION 17-028 - PAIEMENT DE LA FACTURE FAC1447815 DE LA FIRME RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON. RÉF. : VÉRIFICATION DE FIN D'ANNÉE 2016.

CONSIDÉRANT la facture FAC1447815 de la firme RCGT au montant de 7 000,00 \$, plus taxes applicables, représentant une première demande d'acompte concernant les travaux de vérification de fin d'exercice pour l'année 2016.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture FAC1447815 de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton au montant de 7 000,00 \$, plus taxes applicables, soit et est autorisé.

QUE le paiement de la seconde et dernière facture que recevra la Ville de Murdochville pour la vérification comptable de l'année 2016 soit et est également autorisé.

13. RÉSOLUTION 17-029 - ADHÉSION 2017-2018 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit être membre de L'URLS-GÎM afin que les organismes à but non lucratif de son territoire puissent avoir accès aux programmes de financement offerts par celui-ci.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARC-HENRICK BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à l'Unité régionale loisir et sport GÎM pour l'année 2017-2018 et ce, au coût de 99 \$.

QUE les conseillers messieurs Martin Pelletier et William Hogan, soient et sont nommés pour représenter la Ville de Murdochville à l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale loisir et sport GÎM.

14. RÉSOLUTION 17-030 - PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017.

CONSIDÉRANT la facture 99332 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de 14 321 \$.

POUR CE MOTIF,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARC-
HENRICK BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 99332 du
ministère de la Sécurité publique du Québec pour
un montant total de 14 321 \$ soit fait au
ministre des Finances au plus tard le 30 juin
2017.

15. AFFAIRES NOUVELLES.

**A) RÉSOLUTION 17-031 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE
DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER
ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION
DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT la liste de recommandations
déposée par le comité de
contribution volontaire pour
l'octroi d'un don provenant de
l'enveloppe 2016.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie
éolienne du Mont Copper le versement des sommes
suivantes :

- Centre d'interprétation du cuivre de
Murdochville : 250,00 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie
éolienne du Mont-Miller le versement des sommes
suivantes :

- Centre d'interprétation du cuivre de
Murdochville : 250,00 \$

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à
19 h 20.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général
et greffier